

Monsieur le président,

Dans quelques jours, le peuple français sera appelé aux urnes pour élire le futur président de la République, puis ses représentants à l'Assemblée nationale. La CGT est une organisation syndicale indépendante des partis politiques et son rôle est de défendre les intérêts matériels et moraux des salariés, leurs droits, leurs conquêtes sociales. L'indépendance syndicale vis-à-vis des partis politiques, des gouvernements quels qu'ils soient ainsi que du patronat, est notre boussole.

Depuis des années, sous l'égide de gouvernements de toutes couleurs politiques, d'innombrables et systématiques tentatives ont été élaborées pour briser cette indépendance de classe et lui substituer un syndicalisme d'accompagnement.

Nous rappelons seulement son attachement aux revendications qui sont les nôtres, notamment à la défense de la Sécurité sociale et de l'ensemble de ses branches, du Code du travail, du Statut général et des statuts particuliers de la Fonction publique, de l'égalité femmes-hommes, de la laïcité, la diminution du temps de travail et l'augmentation générale des salaires et des pensions.

Nous continuerons à œuvrer pour abroger toutes les législations qui ont détruit partiellement ou totalement ces conquêtes sociales et à porter un syndicalisme de transformation sociale.

Nous rappelons aussi notre refus de toutes les idées de rejet de l'autre et la haine contre les migrants et les religions quelles qu'elles soient.

Enfin, quel que soit le gouvernement issu des prochaines élections, nous poursuivrons, quoi qu'il en coûte, notre combat pour l'émancipation des travailleurs et de nouvelles conquêtes sociales.

Nous avons révoqué la déréglementation dans notre précédente déclaration liminaire et voici que l'actualité sanitaire nous donne l'occasion d'en causer à nouveau. Kinder, Buitoni, Lactalis, salmonelles, escherichia coli, listeria : vous cherchez l'intrus ? Non, il n'y en a pas.

Une série de maladies, dont certaines mortelles, se sont déclarées chez les consommateurs de certains produits de ces sociétés industrielles.

Les seuls contrôles effectués régulièrement dans ces entreprises sont des contrôles internes. Sans commentaire !

En parallèle, la DGCCRF, administration du ministère des Finances chargée du contrôle des entreprises dans le pays, a vu ses effectifs réduits de 20 % en 15 ans (de 3 500 collègues en 2008, ils sont passés à 2 400 en 2022. Par exemple, dans le Lot, un agent contrôle l'ensemble des restaurants et des grandes surfaces du département. Autant de probabilité de croiser un contrôleur de la qualité alimentaire qu'un contrôleur fiscal, mais les conséquences sont parfois plus dramatiques à court terme. Sur le long terme, la disparition de celui chargé de la fiscalité aide les gouvernements à supprimer l'autre.

Alors, simple loi des séries ou réponse des industriels à une augmentation des coûts de production induite par la flambée des prix des matières premières consécutives à la situation internationale ? Sûrement un peu des deux mais sans aucun doute, confirmation

de l'impérieuse nécessité d'encadrer plus que fermement le capitalisme sauvage (en attendant de l'éradiquer ?) dont l'obsession de la baisse des coûts (coûts de production et salaires) n'a aucune limite, pas même la vie humaine et pas davantage la préservation de la planète. Nos administrations financières font partie intégrante de la lutte contre cette déréglementation (DGFIP, Douane, DGCCRF...) et à l'examen de l'évolution de leurs effectifs, on comprend bien l'orientation de nos gouvernements depuis une quarantaine d'années : surtout ne pas entraver la course aux profits, quoi qu'il en coûte !

Le 28 mars 2022, nous vous avons posé un certain nombre de questions que nous allons vous reposer aujourd'hui. Nous reprecisons que ces questions ont également été posées en CHSCT et étaient restées sans réponses et que nous vous les avons reposé par écrit le 28 mars après le CTL.

Nous énumérons donc, à nouveau, les sujets sur lesquels nous souhaitons que vous nous répondiez :

- **Demande d'habilitations Adonis national** pour les accueils de proximité;
- **Dysfonctionnements constatés sur les accueils de proximités** dépendants du SIP de Colomiers :

- signalétique et communication sur l'existence du service faibles ou inexistantes ;
- la sécurité de l'agent n'est pas assurée partout de la même manière et bien souvent de façon moindre que dans les trésoreries ou SIP (agent isolé dans une structure, pas de bouton d'urgence dans le box d'accueil...);
- problèmes de connexion internet et de réseau sur certains sites ;
- manque de prises électriques ;
- ménage inexistant ;
- plexiglas de protection non fixés ;
- téléphones portables attribués ne permettant parfois pas le partage de connexion (manque de données mobiles dans le forfait) ;
- manque de confidentialité du bureau ;
- exiguïté du local ;
- agents non intégrés dans les processus d'évacuation de la collectivité accueillante.

Sur ce point, nous avons demandé lors du CHSCT du 15 mars et du CTL du 28 mars 2022 **un groupe de travail** pour faire un point précis sur tous les aspects du métier des collègues qui interviennent dans ces accueils de proximité, sur le plan du métier, de la formation, de la sécurité, des conditions de travail et de la rémunération (cf. notre déclaration liminaire au CTL en pièce jointe) pour lequel vous n'avez pas donné de réponse. Nous renouvelons cette demande.

- **Encadrement du SIP Mirail** : quelles sont les suites du plan d'action (un nouvel incident avec une collègue qui a été affectée sur un autre service) ?

- **Travaux de sécurisation de l'accueil du Mirail** : intervention de l'entreprise, pas de date connue à ce jour. Quid également de l'aménagement de la banque de pré-accueil ?

- Sur les actions proposées (budget) : **le range-vélos au Mirail** (combien d'emplacements, demande d'étude élargie afin de définir l'emplacement, la possibilité de le couvrir...)?

- **Films de protection solaire au Mirail** : quelle zone est concernée ?

- Nous n'avons pas eu de réponse concernant **les moyens qui seront mis à disposition**

du service "Recettes non fiscales" pour le recouvrement des indus du fonds de solidarité, pas plus que du **process qui est mis en place pour sécuriser les remboursements consécutifs au piratage de l'espace personnel du site impot.gouv.fr de certains usagers.**

- Nous n'avons pas obtenu de réponse, non plus, sur la **situation du poste comptable de Villefranche-de-Lauragais**, ni d'**engagement de votre part concernant l'information des collègues qui seront concernés par les futures restructurations.**

- Enfin, après la tenue du CTL, nous avons été informés des **nouveaux horaires du SIP de la Cité administrative à compter du 4 avril**, qui confirment la pertinence de notre question, restée, elle aussi, sans réponse : quand le CTL sera-t-il réuni pour examiner ces horaires au niveau de l'ensemble des services d'accueil du département ?

Votre réponse est un exemple du dialogue social du XXI^{ème} siècle.

« *Bonjour,*

J'ai apporté plusieurs réponses lors du CTL à l'occasion du point relatif aux questions diverses. Vous avez souhaité quitter le CTL avant ce point et vous n'avez donc pas pu entendre mes réponses.

Cet après-midi, Michel Bès va vous présenter les éléments pour la campagne IR et ainsi répondre à plusieurs de vos questions.

Très bonne journée

Hugues Perrin ».

Vous avez fait le choix de répondre à nos questions aux cours des questions diverses, parce que vous aviez compris que nous quitterions le CTL avant le point sur le NRP. C'était donc un moyen commode pour vous de ne pas répondre à nos questions, de ne pas nous affronter.

Certes, M. le président, un certain nombre de questions ont été abordées lors de la réunion relative à la campagne IR. Des réponses nous ont été faites et nous vérifierons, en revanche, qu'elles soient mises en œuvre.

Nous le répétons donc, encore, nous attendons, de votre part, des réponses aux questions qui n'en ont pas obtenu.

Le CTL qui nous occupe aujourd'hui en deuxième convocation doit traiter de la **création du CGF Justice**. Nous nous étions quittés le 28 mars avec l'engagement de la direction d'examiner les propositions des agents du futur service. Le responsable du pôle métier, que nous avons fort peu entendu durant l'instance, s'est rendu au SFACT Justice ... pour imposer, sans discussion, le plan de la direction. M. le président, nous avons déjà trouvé très limite votre attitude lors de la première instance (pas de réponse aux agents à leur courrier, pas de visite dans le service, connaissance approximative du dossier bien que vous en soyez à l'origine...), mais là encore, votre conception du dialogue social nous époustoufle. Il y a autant de dialogue social en Haute-Garonne que de lapins en Sardaigne !

Quel mépris, d'une part pour les collègues qui ont assisté en expertes aux débats, et plus largement pour l'ensemble des agents du service. C'est d'ailleurs ainsi qu'elles·ils l'ont

ressenti puisque dès le lendemain, les collègues nous ont avisé qu'elles ne se seraient pas présentes à la reconvoction et des agent·e·s ont émis l'hypothèse de demandes de mutations au mouvement local. Comment mettre toutes les chances de son côté pour réussir un mariage, pour poursuivre la métaphore que vous avez utilisée le 28 mars, quand on sert un buffet indigeste au vin d'honneur ? Après les messages peu amènes de la future chef de service concernant les congés et le télétravail, en agissant ainsi, vous porterez une lourde responsabilité sur l'ambiance de démarrage du service.

Nous allons donc écouter avec attention vos explications sur les motivations de cette décision, qui ne va pas dans le sens d'une écoute des collègues. Vous répétez à l'envi aux agents restructurés que « tout va bien se passer », qu'ils seront traités avec « humanité ». Force est de constater, qu'une fois encore, c'est raté !